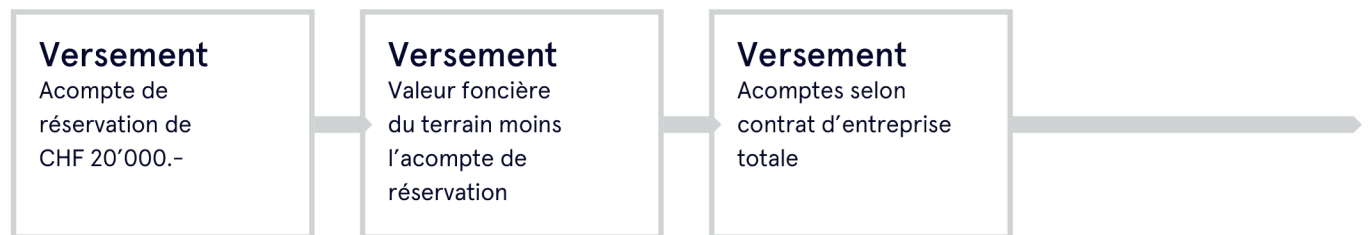


Procédure de vente.

Vente quote-part terrain

1	2	3	4	5	6
Présentation <ul style="list-style-type: none"> ► Découverte des informations sur le projet et les logements ► Contact avec nos courtiers et sélection du bien 	Financement <ul style="list-style-type: none"> ► Mise en relation avec l'établissement financier partenaire pour l'obtention d'un accord de principe pour le financement d'un crédit de construction 	Réservation <ul style="list-style-type: none"> ► Versement immédiat de l'acompte de réservation auprès du notaire agréé ► Accusé de réception des fonds par le notaire 	Engagement <ul style="list-style-type: none"> ► Signature du crédit de construction auprès de la banque ► Versement de la quote-part terrain, déduction faite de l'acompte de réservation sur le compte du notaire agréé ► Signature de la vente chez le notaire ► En parallèle, signature du contrat d'entreprise totale 	Construction <ul style="list-style-type: none"> ► Rencontre avec l'entreprise totale, démarrage des choix de finitions ► Paiement des acomptes selon contrat d'entreprise totale durant toute la phase de construction 	Livraison <ul style="list-style-type: none"> ► Constat des éventuels retouches et défauts sur place ► Consolidation du crédit de construction ► Remise des clés





Documents à fournir.

Banque et notaire

Banque

- Dernière déclaration fiscale
- Trois dernières fiches de salaire
- Si primes ou bonus, justificatifs pour les trois dernières années
- Pour les indépendants, comptes et bilans des trois dernières années
- Certificat de caisse de pension
- Police d'assurance-vie et valeur de rachat (si existante)
- Justificatifs des fonds-propres
- Mensualités de leasing et ou crédit privé si existant

Notaire

- Carte assurance maladie
- Livret de famille
- Pièce d'identité / permis